

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## Livreurs et livreuses à vélo : une nouvelle étude de Médecins du Monde confirme l'urgence d'une loi ambitieuse

La CGT salue la récente étude de Médecins du Monde qui décrit les conditions désastreuses de travail des livreur·euses à vélo ubéris·e·s. Ces constats rejoignent pleinement ceux du rapport de l'ANSES-CGT de 2025, qui pointait déjà des risques graves pour la santé physique et mentale liés à **l'usage dévoyé du statut micro-entrepreneur par les plateformes d'emploi**.

Pour la CGT, ces éléments imposent des mesures immédiates :

- L'instauration d'une véritable **présomption de salariat** pour **garantir un véritable contrat encadré par le code du travail** comme pour n'importe quel·le·s salarié·e·s ;
- La **régularisation de tou.te.s les travailleuses et travailleurs sans papiers**, largement présents dans le secteur et exposés à la double exploitation, à la fois celle des plateformes et celle des loueurs de comptes.

La CGT appelle donc le gouvernement à prendre ses responsabilités et à engager sans délai une **transposition ambitieuse de la récente directive européenne sur le travail de plateforme**, afin de requalifier ces travailleur·euses en salarié·e·s et de leur garantir de nouveaux droits.

Montreuil, le 31 mars 2026